

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 13
Votants 14

L'an deux mil vingt-trois,
Le 20 septembre à 18h30
Le Conseil Municipal de la commune de TRUN
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous
la présidence de Monsieur Jacques PRIGENT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2023

Présents : M. Jacques PRIGENT, M. Vincent LEBRETON, Mme Florence ECOBICHON,
M. Eric RIEDINGER, M. Fabien JOUADE, M. Hervé BROU, M. André DEBEVE, Mme
Anita LEVALLOIS, Mme Lydia POUPIN, M. Philippe POTTIER, M. Jean-Louis
DESVIGNE, Mme Sandra LOBRY, Mme Léa VIEL.

Absentes excusées : Mme Anne-Marie TREUIL, Mme Renée SAUSSAIS qui donne
procuration à Mme Florence ECOBICHON.

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis DESVIGNE

SAUR – PARTENARIAT TELERELEVE

DEL – AUT – 8.8 – 52/2023

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la délégation du service public d'eau potable conclue le 16 décembre 2022 avec la commune de TRUN, la société SAUR doit mettre en place un nouveau service de télérelève des compteurs d'eau. Pour cela, la société SAUR sollicite l'autorisation de la commune pour implanter des concentrateurs destinés à recevoir les informations émises par les modules radio des compteurs d'eau.

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions juridiques et techniques dans lesquelles SAUR procède à une utilisation partagée des installations de la commune.

Le concentrateur sera implanté sur le clocher de l'église (sur deux façades opposées).

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ *autorise Monsieur le Maire a signé la convention de partenariat télérelève entre la commune de TRUN et la SAUR.*

Fait et délibéré les jour, mois et an dits.

Pour copie conforme

Le Maire,
Jacques PRIGENT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216104943-20230920-52-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2023